

COMPTE RENDU DE SEANCE

Du

Mardi 24 Novembre 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le vingt quatre mois de Novembre deux mille quinze, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire.

Nombre de conseillers présents : 11

Présents : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire et président de séance, Messieurs et Mesdames Jean ARROZES, Danielle BEZIADÉ, Laurine CABÉ, Sandrine BORDENAVE, Maud FERREIRA, Véronique IRLES, Elodie LABORDE, Jérôme NEGRE, Laurent TAPIN, Alexandre PEREIRA, Benoit POURTAU-MONDOUTEY.

Excusés/Absents : Monsieur Bernard AUTAA.

Secrétaire de séance : Madame Laurine CABÉ.

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance (29 octobre 2015) joint à la convocation. Ce document est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1 - Réforme territoriale : Avis sur le projet de SDCI (Schéma Départemental de la coopération Intercommunale :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que l'article L. 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les préfets sont chargés d'élaborer, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, un schéma départemental de coopération intercommunale qui doit être arrêté avant le 31 mars 2016.

Il précise que le projet de SDCI du département des Pyrénées-Atlantiques présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 29 septembre 2015 établi par les services de l'Etat, prévoit de réduire le nombre d'EPCI à fiscalité propre sur le département, ainsi qu'une importante rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux.

Considérant qu'en matière d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) le schéma prévoit concernant notre territoire :

- aucun changement sur le périmètre de la communauté de communes de Lacq-Orthez, mais une structuration avec un socle de compétence renforcé, et un calendrier de prise de compétences (obligatoires et optionnelles), en cohérence avec la loi NOTRE.

Considérant qu'en matière d'EPCI sans fiscalité propre, le schéma prévoit la suppression de la majorité des Syndicats Intercommunaux à vocation scolaire, comme le SIVU SCOLAIRE des communes de Biron-Castetner-Sarpourenx ;

Considérant qu'en matière d'aménagement de l'espace le schéma prévoit la dissolution des Syndicats Intercommunaux en matière d'eau potable et d'assainissement comme le Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement Gave et Baïse auquel la commune adhère.

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les propositions mentionnées ci-dessus.

Il précise que les avis recueillis auprès de l'ensemble des collectivités, seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui à son tour disposera d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur ce projet de schéma. A l'issue de cette étape, les propositions de modification adoptées à la majorité des 2/3 de ses membres pourront être intégrées au projet de SDCI.

Après un large examen et débat, sur l'ensemble de ces propositions, l'assemblée, à l'unanimité :

DESAPPROUVE la dissolution des syndicats Intercommunaux d'eau potable et d'assainissement,

DESAPPROUVE la suppression des syndicats à vocation scolaire, et de fait le transfert de la compétence à une EPCI à fiscalité propre. En, effet et par expérience, la gestion est conditionnée par la proximité et une excellente maîtrise du terrain.

DÉCIDE d'émettre un avis défavorable au projet de SDCI élaboré par le Préfet.
CHARGE le Maire de notifier la présente décision à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale des Pyrénées-Atlantiques.

2 -Electrification rurale - Renforcement du poste n°1 « Bourg » - BC Etude TST - Approbation du projet de financement de la part communale - Affaire n° 15RE025 :

Afin de remédier aux problèmes récurrents de baisse de tension dans le secteur « Maupoey » depuis l'installation de l'entreprise Pyrénées Fermettes (dans l'ancienne usine Goardère) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Renforcement du poste n°1 « Bourg »-BC Etude-TST.**

Ces travaux nécessitent l'implantation d'un poste de transformation PSSB N° 19 pour alimenter le secteur « Maupoey ».

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'un financement intégral de la part du SDEPA. Seuls les frais de gestion (d'un montant de 5% du montant HT des travaux) restent à la charge de la commune. Soit un montant prévisionnel de 1 631,88 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés, par le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE : le montant des travaux à réaliser, et le plan de financement prévisionnel se décomposant comme suit :

- montant des travaux :	32 637,59 € HT
- Tva 20 %	6 527,52 €
- Frais de gestion à charge pour la commune sur (fonds libres)	1 631,88 €
TOTAL	40 796,99 € TTC

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

3 -Renouvellement du dispositif « Chèques Déjeuner » au profit du personnel titulaire - Millésime 2016 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que depuis le 1^{er} avril 2012 le personnel titulaire de la commune de Biron, bénéficie du dispositif « chèques déjeuner », au titre des avantages sociaux, selon une décision du conseil municipal.

Il rappelle le principe : la valeur faciale des titres, la participation de la collectivité et les modalités d'attributions sont fixées par le conseil municipal.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur le renouvellement du dispositif.

L'attribution de ces titres permet l'octroi pour les agents à temps complet de 1 chèque par jour de travail, pour les autres agents au prorata du temps de travail.

Pour faciliter l'encaissement de la participation des employés (50% de la valeur nominale du titre) il paraît souhaitable que le prélèvement soit effectué directement sur les salaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE le renouvellement du dispositif des « chèques déjeuner » au profit du personnel titulaire, de la fonction publique de la commune de Biron selon les conditions suivantes :

- attribution de 10 chèques d'aide aux repas, par mois, sur 12 mois, pour les agents titulaires à temps complet qui le souhaitent et au prorata temporis pour les agents à temps non complet.

- valeur faciale du chèque = 10 € dont 5 € pris en charge par la collectivité et 5 € pris en charge par l'agent.

- validité géographique nationale,

- délivrance des chèques déjeunés de manière mensuelle,

AUTORISE le maire à signer le bon de commande.

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget 2016.

4 - Questions - Informations diverses :

Communauté de Communes Lacq-Orthez : Budget primitif 2016 en cours d'élaboration.

Sécurité : pose de bandes réfléchissantes à la glissière de sécurité à l'entrée de Biron, côté Sarpourenx.

Voirie : prévoir réfection de chaussée, trottoirs à la rue des chevreuils.

Eclairage public : solliciter de la CCLO l'extension du réseau au chemin Las Barthes (requête de M. CARTIER), chemin La Teulère (requête de M. SAYERCE PON/ELISSALDE), rue des chevreuils.

Signaler sur la plateforme du SIG de la CCLO les éclairages défectueux.

Retour du questionnaire à la CCLO sur le schéma directeur d'éclairage et d'optimisation énergétique.

Choix retenus : Extinction de l'éclairage public à partir de 23h30.

Allumage de l'éclairage public à partir de 6 heures.

SIVU SCOLAIRE : Depuis le 1^{er} Novembre, le siège est transféré au groupe scolaire « Lo Portalé ». La situation administrative de la nouvelle secrétaire, Mme Cendrine BROCCO est en cours de régularisation (soumis à l'avis du CTP).

La nouvelle structure de jeux est commandée. Montant 10 500 € HT. Equipement éligible à la DETR 2016 (dossier à déposer avant le 15/02/2016).

Elections régionales : Rédaction du tableau des permanences des scrutins des 6 et 13 décembre 2015.

Salle Municipale : Lecture de la lettre réponse de la commune de Sarpourenx, qui accède à la demande de mise à disposition gratuite de leur salle multi-activités pour des réunions.

Urbanisme : Démarrage de la construction des bureaux de la Sté OCTIME.

Vélo route : Démarrage de l'aménagement de la piste cyclable (voie verte) financé par le Conseil Départemental. Le tracé sur Biron passe par la traversée des lacs des Barthes, depuis le parking (côté Sarpourenx) pour arriver à la base de loisirs d'Orthez en passant par le chemin rural qui longe l'autoroute.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, ni appelée des membres présents ; la séance est levée à 21h00.

Document approuvé à l'unanimité
A Biron, le 15 Décembre 2015

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE